

sur une maison vous êtes fort exposé après la session suivante de la législature de cette province à ne pouvoir vous faire rembourser.

Vous pourriez aller demain à Winnipeg prêter plusieurs millions de dollars aux taux d'environ 6 p. 100, mais la difficulté est que vous ignorez ce que la législature pourrait faire. Elle pourrait aujourd'hui adopter une loi d'après laquelle vous pourriez effectuer un prêt hypothécaire, et à la session suivante elle pourrait en adopter une autre qui invaliderait votre hypothèque. Les législatures ont édicté des lois qui ont chassé de la province toutes les compagnies de prêt et toutes les institutions financières, et c'est une des raisons pour laquelle les provinces se trouvent dans une situation si précaire. Dans la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba, si vous prêtiez \$1,000 sur une maison qui en vaut \$5,000, vous pourriez constater après la session suivante de la législature que votre prêt a disparu. Aucune institution financière de Montréal ou de Toronto ayant à sa tête un conseil d'administration ne prêterait un seul dollar dans les provinces de l'Ouest. J'ai reçu le mois dernier d'une personne de l'Est une lettre à propos d'hypothèques. Elle m'informait qu'un banquier lui avait conseillé de ne pas placer un seul dollar en hypothèque dans les provinces de l'Ouest.

Ces provinces doivent assumer la responsabilité de leur situation présente à cause des lois iniques qu'elles promulguent. Comment peuvent-elles s'attendre à jouir d'une situation favorable après avoir chassé de leur territoire toutes les institutions financières? Elles s'adressent alors au gouvernement fédéral en lui disant "Nous sommes mal prises. Nous n'avons pas d'argent et nous ne pouvons percevoir notre dû." Je répète qu'elles se trouvent dans cette situation à cause des lois qu'elles ont édicté. Il me semble qu'à moins que ne soit exercé un certain contrôle sur la législation de ces provinces nous devons nous attendre à voir l'état de choses actuel se continuer.

L'honorable M. CALDER: Comment exerceriez-vous ce contrôle?

L'honorable M. McMEANS: Ce n'est pas agréable à dire mais voici quelle est la situation. Les trois quarts des représentants qui siègent dans les législatures provinciales ont eux-mêmes, je suppose, des dettes hypothécaires, et lorsqu'on présente un projet de loi décrétant que ni le principal ni les intérêts d'une créance hypothécaire ne pourront être recouvrés, ils sont unanimes à l'appuyer de leur vote. J'ignore comment pourrait s'effectuer ce contrôle à l'égard de leur législation. Je crois que si, à l'époque de la Confédération,

L'hon. M. McMEANS.

on avait réalisé une union législative plutôt que fédérative, les provinces ne conservant que l'autorité de—

L'honorable M. LYNCH-STANTON: —conseils de comtés.

L'honorable M. McMEANS: —de conseils de comtés agrandis, notre situation eût été meilleure. Je répète qu'à mon avis ce sont les provinces elles-mêmes qui ont la responsabilité du déplorable état de choses qui existe dans l'Ouest.

L'honorable JAMES MURDOCK: Honorables sénateurs, il y a quelques instants j'ai écouté avec un vif intérêt le sénateur junior de Winnipeg (l'honorable M. Haig); il a surtout discuté la situation dans laquelle se trouvent les provinces des Prairies et a signalé le fait que la dette constitue l'un des plus grands obstacles à la prospérité de ces provinces en particulier et à celle du Canada tout entier. Si j'ai bien compris sa thèse il a proposé comme l'un des moyens de résoudre le problème de la dette, la fusion ou la coordination des deux grands réseaux ferroviaires, qui ont vu leur trafic diminuer sensiblement depuis quelques années. Je n'ai pas l'intention de discuter cette question pour l'instant, mais pendant son discours, j'aurais voulu lui demander quelle autre importante mesure pourrait-on bien prendre en vue de soulager l'Ouest du fardeau de sa dette. Pour moi, et mon opinion est jusqu'à un certain point confirmée par ce que le sénateur senior de Winnipeg (l'honorable M. McMeans) a déclaré il y a un instant, ce dont les provinces des Prairies ont eu surtout à souffrir dans le passé, c'est d'un excès de gouvernement.

L'honorable M. McMEANS: Très bien!

L'honorable M. MURDOCK: Et tout en m'inclinant devant le profond savoir d'autres personnes qui sont d'une opinion différente, je crois que l'un des grands maux dont l'Ouest souffre aujourd'hui c'est que l'administration y est trop compliquée. Mon honorable ami le sénateur junior de Winnipeg a soutenu, avec raison jusqu'à un certain point, que la situation précaire de l'Ouest est due au fait que l'Est a imposé ceci, cela ou quelque autre chose aux provinces des Prairies, qu'il leur a prêté des fonds, construit des chemins de fer, et le reste. Mais mon honorable ami doit se rendre compte qu'en 1905 la population des Prairies a manifesté le plus vif désir de voir la création de deux nouvelles provinces autonomes. Point n'est besoin de citer des faits et des chiffres pour démontrer ce que ces deux nouvelles provinces autonomes ont coûté à la population de l'Ouest dans le